

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE
 SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 37

JUIN 2005

SOMMAIRE

Assemblée générale 2005	1
Nos peines	1
- Nouvelles. Bonnes ... et moins bonnes	2
Cérémonies commémoratives.	2
Répertoire des sujets traités.	2
La vie de l'association	3
- La Creuse des années sombres	3
- Autres chantiers	3
Les médias et l'histoire	3
Concours national Résistance et Déportation	4
Pages de l'histoire de la Creuse	5
- L'écoute des radios étrangères	6
- La chasse aux tracts parachutés	6
- L'état d'esprit des populations	7
Histoire. Quelle histoire ?	7
- Constats (sur l'histoire de la Résistance)	7
- Problèmes d'éthique	7
Ces enfants qu'il fallait sauver	8
La Justice sous Vichy	9
- La Justice en Creuse	12
Affaire Todorov	12

NOS PEINES

Le Lieutenant-Colonel Jean SAVOYANT est décédé à l'âge de 80 ans. Après une cérémonie religieuse, il a été inhumé le 14 avril 2005 à Mainsat. Isidore Canova représentait notre association



Le Lt Col. Savoyant était Président d'honneur de l'Amicale du 78^{ème} RI, pour laquelle il s'était longtemps dévoué. Il avait publié une petite brochure sur le massacre de Chard-Roussines et sous le titre « *A la force du poignet* », un ouvrage dans lequel il racontait son engagement dans la vie militaire, son accession au rang d'officier, ses campagnes, ses promotions successives, l'accident qui contraria le déroulement de sa fin de carrière, ses dernières affectations et sa retraite.

Le colonel Savoyant s'intéressait beaucoup à l'histoire de la Résistance. Avec ceux dont il s'était entouré, il avait beaucoup travaillé à celle des unités FFI à l'origine du 78^{ème} RI. Il avait participé à la réunion constitutive de notre association.

Nous assurons son épouse et toute sa famille de notre bien vive sympathie.

DISTINCTION

Adolphe LOW, vient d'être fait Chevalier de la Légion d'Honneur sur initiative du Ministère de la défense. Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

On ne présente pas Adolphe mais, à l'intention des mémoires défaillantes, nous rappelons brièvement son parcours exceptionnel. Juif allemand d'origine polonaise, il milite, à Berlin, au sein du parti communiste, contre l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Conscient de ce qui l'attend, il quitte, dès 1933, l'Allemagne pour la France « terre de liberté. » Il y nouera quelques amitiés, y trouvera quelques aides, mais vivra d'expédients, jusqu'à son expulsion vers la Belgique. Il revient clandestinement et en 1936 s'engage dans les Brigades Internationales pour aller, avec d'autres émigrés allemands, combattre contre Franco, en Espagne. En 1938, après dissolution des Brigades, il rentre en France. L'administration « l'expédie » à Guéret. Sa bonne volonté, sa gentillesse, ses connaissances de la langue française et de l'espagnol, lui valent la confiance du Secrétaire Général de la Préfecture Lecène (1) qui fait de lui son interprète et son assistant social auprès des réfugiés espagnols.

En 1939 il s'engage, dans la Légion Étrangère mais, comme allemand, il ne doit pas combattre contre ses compatriotes et se retrouve en Algérie. L'armistice le renvoie « dans ses foyers », mais comme il n'a pas de foyer, il rejoint ses copains espagnols en Creuse et partage leur vie misérable. Ses amis politiques, Albert Coucaud et Eugène France lui trouvent un modeste emploi au « Sana » de Sainte Feyre. Il a un toit et mange à sa faim. Pour peu de temps hélas, car il est non seulement allemand, donc étranger, mais aussi Juif.

Il parvient à échapper à l'arrestation et gagne le Maupuy mais c'est l'hiver, avec de la neige. Eugène France lui trouve une planque chez des paysans, puis le met en rapport avec François qui lui apporte un complément

d'assistance. Il rejoint le maquis FTP de Montautre et échappe à l'attaque des GMR. Chargé de l'entraînement d'un maquis FTP en formation à Rissat, il entre en relations, à l'école de Lavaud, avec l'institutrice Suzanne Boiron, qui prépare avec François la formation d'un maquis des MUR, au Coux.

Adolphe participe à la Libération de Guéret, le 7 juin et aux opérations qui conduiront à la libération définitive du département, le 25 août. Naturalisé Français, engagé volontaire dans la nouvelle armée française, il combat ensuite sur le front de La Rochelle. (Pour complément d'information se reporter au supplément au bulletin N°12.)

Sa famille qui avait aussi réussi à quitter l'Allemagne pour la France connaîtra un sort douloureux. Son père est abattu alors qu'il tente de s'évader lors de la rafle du Vel d'Hiv, en juillet 1942. Sa mère et une de ses sœurs seront déportées à Auschwitz et ne reviendront pas. Un de ses frères, lui aussi engagé en 39 dans l'armée française, parvient à rejoindre l'Angleterre par l'Espagne. Un autre frère et une autre sœur réussiront à gagner l'Angleterre et les Etats-Unis.



Adolphe (à droite) portant le fanion de François, au côté de Jacques Bloch, lors de la cérémonie commémorative du cinquantenaire du 7 juin 1944.

Adolphe a souhaité recevoir sa Légion d'Honneur en Creuse. A ce jour la date n'est pas encore arrêtée. Nous savons seulement que ce sera une cérémonie «intime», avec les « copains », sur invitation.

(1) Nommé sous-Préfet de Saint Amand Montrond, Lecène qui appartient à la Résistance, est arrêté par la Gestapo quelques jours avant de débarquement allié en Normandie et déporté.

COMMEMORATIONS (en Creuse)

Elles ont été, comme chaque année, nombreuses au cours de second trimestre. Et comme chaque année, les principaux textes ont été lus par des lauréats du Concours de la Résistance et de la Déportation.

AUBUSSON. JOURNEE DE LA DEPORTATION

La libération des camps de concentration a de même justifié la présentation dans les médias d'images bouleversantes et confirmé l'inimaginable. En Creuse, la « Journée de la Déportation » s'est déroulée comme chaque année à Aubusson mais l'assistance, comme l'année dernière déjà, nous a paru un peu moins importante que précédemment. Faut-il admettre que le temps altère déjà la mémoire de la déportation ? C'était pourtant il y a 60 ans seulement. Albert Marchand a fort opportunément rappelé que Hitler n'était pas arrivé par hasard au pouvoir en Allemagne et qu'il y a, là aussi, matière à réflexion.

8 MAI : VICTOIRE FINALE EN EUROPE.

Journée nationale commémorative en tous lieux, à Paris bien sûr, et dans tous les chefs-lieux de département, mais aussi dans les communes.

A Guéret, en présence du Préfet et des personnalités civiles et militaires, recueillement successif au Carré militaire du cimetière, au Mémorial de la Résistance et au Monument aux morts de la ville. Allocutions traditionnelles : message de l'UFAC, lu par le Pdt départemental ; message du général De Lattre à la 1^{ère} armée française, lu par le Pdt départemental de Rhin et Danube ; message à la Nation du général De Gaulle, lu par un lauréat du Concours de la Résistance et de la Déportation 2004 : message du Ministre des Anciens Combattants lu par le Préfet. Présence, à souligner, d'écoliers et de militaires.



Lecture du message de Gaulle à la Nation par Xavier Denis lauréat du Concours de la Résistance et de la déportation 2004

5 JUIN. RALLYE DE LA RESISTANCE

Il s'est déroulé, cette année, le dimanche précédant le débarquement. Cérémonies habituelles sur le parcours

traditionnel partant de Guéret après dépôt de gerbes au Mémorial et de bouquets devant les plaques des morts du 7 juin 1944. Peu de monde au départ : l'âge, la maladie, les difficultés de déplacement, etc., mais un couple fidèle venant du Vaucluse : Pierre David et son épouse. Lors des dernières années, quelques jeunes se joignaient aux anciens mais nous n'avons été accompagnés cette année que par un couple de sexagénaires. Le cortège s'est toutefois un peu étoffé à partir de Cosnat. Accueil toujours chaleureux à la mairie de Soubrebost, mais la salle où il fallait se serrer, est désormais à moitié vide. Cette pause-repas n'en demeure pas moins un moment de détente et d'amitié. Merci encore à nos hôtes.

A partir de Murat, parcours commun avec les anciens de l'École de la Garde. Un peu de monde à Combeauvert, notamment celles et ceux qui ne peuvent plus faire l'ensemble du parcours, et les personnalités fidèles au rendez-vous de la mémoire : le député Michel Vergnier, le sénateur Michel Moreigne, le président du Conseil général Jean-Jacques Lozach qui représentait, en qualité de Vice Pdt, le Conseil Régional, lequel avait cette année prévu une gerbe, attention à laquelle nous avons été sensibles ; il était relayé dans ses fonctions creusoises par le vice Pdt Jacky Guillon. Le Préfet était représenté par Mme Delpeuch, Directrice de l'ODAC. Présence aussi du colonel Délégué Militaire départemental et du colonel commandant la gendarmerie de la Creuse. Notre ami Faury, maire de Janailat, malade, était remplacé, par son adjoint. Nous lui souhaitons une prompte guérison.



Beaucoup d'émotion comme chaque année. Lecture d'un texte rappelant les faits, par Lucienne Vialle du lycée Pierre Bourdan, lauréate du Concours de la Résistance et de la Déportation 2005, appel des morts, dépôt de gerbes, hymnes nationaux.

Les anciens résistants expriment leur gratitude aux maires et aux municipalités des communes qui font assurer l'entretien des monuments et stèles.

18 JUIN. COMMEMORATION DE L'APPEL DU GENERAL DE GAULLE

Cérémonie habituelle au Mémorial de la Résistance, en présence des autorités civiles et militaires mais aussi d'un groupe de soldats. Présence d'une délégation de Français Libres venant de Limoges. Bien peu d'anciens résistants hélas. L'âge, la maladie, les difficultés de déplacement...

Lecture, remarquable, de « l'Appel » par Garance Branca, lauréate du Concours de la Résistance et de la Déportation pour les classes de terminale.



CONCOURS DE LA RESISTANCE ET DE DEPORTATION 2005. REMISE DES PRIX AUX LAUREATS

L'après-midi, du 8 mai, remise des prix aux lauréats du Concours 2005. Un taux de participation honorable : 396 participants de 11 collèges et 3 lycées, 428 participations si l'on tient compte des élèves ayant à la fois fait un devoir individuel et participé à un dossier collectif. La Creuse est encore assez loin des résultats des années 90 (de l'ordre de 600) mais progresse par rapport à 2004 et surtout à 2003 qui avait connu une baisse importante suite à l'impossibilité des membres du Comité de se rendre dans les établissements (décès de Henri Riboulet et indisponibilité temporaire d'Albert Marchand.) Il faut aussi noter que 7 collèges ont été défaillants (dont 3 ou 4 participants régulièrement.)

Le Concours évolue en fonction des nouvelles technologies et il a fallu cette année, lors des corrections, créer une sous-catégorie baptisée « Multimédia », pour les travaux présentés sous forme de cassette vidéo ou de CD ROM. Il est bien loin le temps des plumes « Sergent-major. »

2005 est aussi une bonne année pour la qualité. Le lauréat départemental pour les classes de Troisième, en devoirs individuels, : Thibord Alexis du collège Marouzeau, a mérité les félicitations du jury et son devoir a été transmis à Paris pour participer au Concours National. Le collège de Bénévent a été lauréat à la fois en catégorie Multimédia et pour son excellent dossier collectif, l'ensemble a aussi été transmis à Paris pour participer au Concours National. Pour les classes de Terminale il convient, pour la lauréate : Branca Garance, du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine, d'évoquer l'excellence. Depuis 1989 et Sarah Martin qui avait été lauréate nationale, le jury n'avait pas connu un devoir d'une telle qualité. Il a évidemment été transmis à Paris pour participer au Concours National.



Remise des prix à Garance Branca, du lycée de La Souterraine, lauréate en devoirs individuels, classes de Terminale, par Mme Cerclier.

Bravo à tous les lauréats et participants mais aussi aux professeurs qui les ont formés.

ASSEMBLEE GENERALE 2005

Elle s'est tenue le 21 avril, en la Maison des Associations de Guéret. Assistance comme chaque année limitée ; les membres anciens résistants sont hélas de moins en moins nombreux et ont de plus en plus de difficultés à se déplacer.

L'A.G. avait été précédée, le 18 février, par une réunion préliminaire destinée à faire le point sur les divers travaux en cours. Le précédent bulletin en a rendu compte.

Il en a été fait un bref rappel, suivi de discussion.

L'année 2005 qui marque le 60^{ème} anniversaire de la libération des camps (d'extermination et de concentration), et la victoire finale, en Europe d'abord, le 8 mai 1945, puis dans le Pacifique, le 2 septembre, a justifié une importante médiatisation et rafraîchi bien des mémoires. A-t-elle pour autant suffisamment et correctement éclairé les consciences citoyennes ? ou a-t-elle été perçue seulement comme une succession de faits divers plus ou moins tragiques ? souvent censurés par le « zapping » au profit des distractions et autres divertissements à fort taux d'audience, voire par des événements d'actualité plus médiatiques.

Ce qui nous porte à nous interroger sur l'opportunité et la justification de notre travail. Pour Quoi ? et pour Qui ? Les adhérents présents sont tous conscients de la nécessité de poursuivre les chantiers en cours mais il y a toujours bien peu de bonnes volontés pour y participer.

Le **rapport d'activité** a été consacré aux perspectives de concrétisations des divers chantiers. (voir bulletin N° 36) Le bulletin est toujours apprécié, surtout lorsqu'il

révèle des faits ignorés ou que la mémoire avait quelque peu oublié. L'histoire de la Creuse et de la Résistance en Creuse, s'inscrit dans un contexte qu'il importe de connaître si l'on veut éviter les erreurs d'appréciation et les méprises.

Notre projet d'un mini-colloque consacré au « Retour des absents : prisonniers de guerre, déportés, STO, etc. » n'a pas pu se concrétiser par défaut de salle, pour cause de référendum ! Celui, plus important que nous avons envisagé sur le thème : « Connaissance et transmission de l'histoire, par l'enseignement (programmes) et par les médias. » demande une sérieuse préparation et ne peut être envisagé en Creuse. A Guéret, il ne connaîtrait qu'une audience très limitée. Problème de sociologie ?

Le **rapport financier** traduit une situation saine, fruit d'une bonne gestion. L'association a les moyens de ses objectifs, notamment en matière d'édition. Le nombre des adhérents est en progression malgré les disparitions et hors toute prospection. Félicitations à la trésorière.

Le **rapport moral**, a vocation, comme son nom l'indique, à traduire la justification éthique et « morale » du travail entrepris. Ci-après :

2004 a marqué le 60^{ème} anniversaire de la libération de la quasi-totalité de la France. Les médias ont surtout fait écho au débarquement allié en Normandie et à la libération de Paris. En Creuse nous nous sommes attachés à mieux faire connaître la libération de Guéret, le 7 juin 1944, action symbolique mais souvent oubliée car nul monument ou stèle n'en évoque le souvenir.

2005 marque le 60^{ème} anniversaire de la libération des camps d'extermination et de concentration. Les médias, spécialement la TV, ont beaucoup parlé d'Auschwitz et des génocides des Juifs et des Tziganes. La libération des prisonniers, des requis du STO et surtout des survivants des camps de concentration a été quelque

peu estompée par le décès du pape, celui du prince de Monaco et les controverses sur le référendum. Les médias ont privilégié l'émotion au quotidien qui fait vendre du papier et grimper l'audience, à l'histoire. Les prisonniers, qui avaient été durant cinq ans la préoccupation des familles et de l'État Français étaient encore environ un million, les requis du STO, absents, pour la plupart, depuis deux ans étaient près de 700 000 et avaient dû affronter les bombardements qui avaient détruit la quasi-totalité des villes allemandes. Du sort des déportés on ne savait à peu près rien et nul n'imaginait leurs souffrances et leur destin. Comme ils sont souvent revenus les derniers, une grande partie de l'émotion s'était portée sur les premiers arrivants, les plus nombreux, et comme ils parlaient peu, le silence se fit un peu vite sur leurs drames. L'histoire et certains médias ont depuis traduit, au moins en partie, leurs souffrances. La journée nationale qui leur est consacrée pour le 60^{ème} anniversaire a revêtu un caractère exceptionnel. Il nous appartient, à notre modeste niveau, de donner à leur sort toute la place qui doit être la leur.

Notre association a acquis régionalement une certaine notoriété. Elle est désormais présente dans tous les colloques traitant de la période sur laquelle portent nos recherches. Son bulletin semble apprécié de celles et ceux qui le découvrent. C'est la reconnaissance de bien des efforts et l'hommage rendu au travail accompli, spécialement à ceux qui ne sont plus. Notre espoir est de conduire le projet à son terme. Notre ambition de faire œuvre utile, d'aider les nouvelles générations à comprendre l'enchaînement des faits mais aussi les causes et conséquences, à dépasser l'inévitable simplification des programmes scolaires, à en illustrer une vision trop synthétique et à recadrer les appréciations des médias, à les aider à construire leur conscience de citoyens, à ne pas oublier que « c'est le passé qui éclaire l'étrangeté du présent » car le propos de Marc Bloch reste d'une extraordinaire actualité.

Les perspectives évoquées portent sur l'accélération des travaux en cours, les « chantiers » ayant fait l'objet de la réunion du 18 février. (Voir N° 36) Il faut aussi prendre en compte l'évolution des technologies, l'âge de nos moyens informatiques et la formidable montée en puissance d'Internet. Il est, dès maintenant nécessaire d'envisager notre présence sur « la toile », avec toutes les incidences que cela comporte. Pour mémoire nous avons commencé, en 84, avec pour tous moyens techniques : des stylos, des machines à écrire et un photocopieur. En 1991 l'ordinateur était déjà présent mais ce n'est qu'en 1999 qu'il s'est enrichi de nouveaux logiciels, et d'un scanner.

PAGES D'HISTOIRE CREUSOISE **LES INTERNES D'ÉVAUX LES BAINS**

Nous avons déjà abordé ce sujet, mais sans l'approfondir. Lorsque Jean Michaud travaillait aux Archives Nationales, la directrice de la section contemporaine, Mme de Tourtier-Bonazzi, lui avait dit préparer un ouvrage sur Evaux. Il était donc logique d'attendre la parution avant de nous plonger dans les Archives Départementales, d'autant plus que Georges Dallier était déjà décédé. Hélas, Jean Michaud nous a quittés lui aussi, en 1999.

Ce que nous avons publié concernait seulement la libération du Centre le 8 juin 1944. C'est un chercheur

indépendant ; M. Pierre Gaudot, professeur honoraire, qui a étudié les très riches archives départementales et en a tiré matière à une conférence, organisée dans la salle de réunion du Casino, par l'Association d'histoire d'Evau, spécialement M. Marc Hervy. C'est devant une salle comble, sans doute plus de 150 personnes, que M. Gaudot a tenu en haleine un auditoire visiblement très intéressé. Le bref compte rendu ci-après est réalisé à partir de notes. Nous espérons ne pas trahir l'auteur.

Après avoir distingué le « devoir de conscience », le « devoir de mémoire », et le « devoir de vérité », le conférencier a fort justement rappelé que « l'historien doit se méfier de sa propre subjectivité. »

Pour le conférencier, Vichy poursuit [surtout au début] un « but unique », responsabiliser la 3^{ème} République, spécialement ses anciens dirigeants politiques et militaires : Daladier, Blum, Reynaud, Guy Lachambre, Jacomet, Gamelin. Il les interne et les traduit devant la Cour de Riom. Sont aussi considérés comme responsables, les communistes, les socialistes, les syndicalistes (1) les francs-maçons, les immigrés et spécialement les Juifs. Vichy multiplie les camps d'internement : 50 en zone occupée et 20 en zone sud.

Le « Centre d'internement administratif d'Evau » est ouvert à la fin de l'été 1942, après réquisition des locaux, évacuation des curistes et expulsion des Juifs du canton. Divers travaux d'aménagement sont réalisés dont une clôture de 350 mètres de long et 2,5 mètres de hauteur (surmontée de barbelés.) Les chambres, réputées confortables [pour l'époque] ont vu leurs fenêtres dotées de barreaux et les portes de verrous.

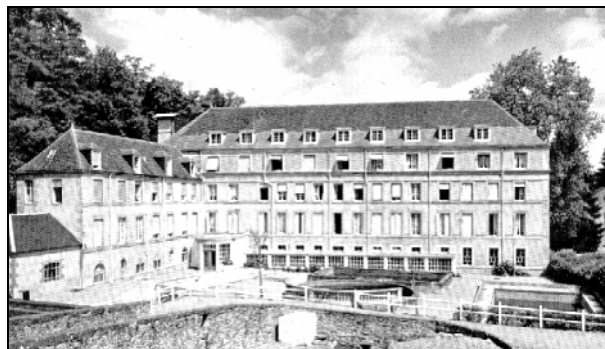


Photo Théo Beauregard

Il est destiné à recevoir des « personnalités » et des « politiques », surveillés par des policiers (17), des gendarmes (26) et des GMR (66), sous l'autorité d'un commissaire, au grade de capitaine, qui veille aussi sur le personnel civil en charge de la gestion (17), de l'entretien et des services. Au total 127 personnes pour une trentaine d'internés.

La vie au centre, hors restriction des libertés : promenades limitées à l'enceinte, courrier surveillé, etc, n'est pas trop pénible. On y mange correctement et ceux qui en ont les moyens peuvent se faire livrer de l'extérieur des compléments. Des groupes se forment par affinités, parfois surprenantes comme celles qui associent le « communiste » Roger Worms (2) au cagouillard docteur Martin. Le conférencier évoque aussi des incidents qui portent à sourire : l'échange de propos entre le général de la Laurencie (2) qui proteste parce que le fusil d'un gardien n'a, en guise de bretelle, qu'une ficelle, ce qui porte atteinte à l'honneur de l'armée, et le directeur de l'établissement qui estime devoir rappeler au général

que la France a perdu la guerre, ou encore les craintes de ce même directeur de voir un détenu réputé homosexuel séduire un de ses gardiens.

Le « Centre d'internement » dépend directement de Vichy, plus précisément de Bousquet, directeur de la police et intéresse les Allemands en la personne de Geissler, représentant du général Oberg à Vichy.

Certains internés seront pris en charge par les « autorités d'occupation » et emmenés en Allemagne, notamment Herriot et Loustaneau Lacau.

La durée du séjour à Evaux varie selon les personnes et les circonstances. Certaines n'y restent que quelques jours tandis que d'autres y demeureront pendant des mois, tel le général Doyen (3) qui y passera 560 jours.



De G à D : Blumel, Montel, Mme Worms, Lussy, Impérian, Nicot. Debout : Roger Worms, alias Roger Stéphane. Photo Beauregard

De la libération du camp, le 8 juin 1944, le conférencier n'a pas trouvé trace dans des archives départementales. Il reprend les informations que nous avons publiées, (4) à partir des rapports de gendarmes attachés à la garde du centre, lesquels recoupent, pour l'essentiel, le dossier laissé par Théo Beauregard. Il demeure toutefois une interrogation : le Cdt Stocker a-t-il agi de sa propre initiative ou a-t-il été mandaté à cet effet et par qui ?

(1) Certains rallièrent toutefois le régime. Belin fut ministre de Pétain et Delmas (syndicat des instituteurs) fit allégeance.

(2) Plus connu sous son nom de plume : Roger Stéphane. Il a évoqué « son évasion d'Evau » et s'est fait connaître par sa présence, le 25 août, à l'Hôtel de Ville de Paris.

(2) Le maréchal Pétain lui reprochait son franc-parler (il avait dit souhaiter la victoire des alliés), Laval d'avoir été associé à son éviction du pouvoir le 13 décembre 1940, et de Gaulle d'avoir fait partie de ceux qui, au sein du tribunal militaire de Clermont Ferrand, avaient voté contre lui, la peine de mort.

(3) Le général Doyen avait présidé la délégation française à la Commission d'armistice de Wiesbaden, avant de déplaire à Vichy qui le fait interner. Après la libération, de Gaulle lui confiera le commandement de l'armée des Alpes.

(4) Voir N°32

COLLOQUES

Chaque année se tiennent divers colloques, généralistes ou spécialisés, sur un thème, voire sur un espace, en principe une région. Nous en évoquerons dans le présent numéro deux qui ont en commun d'être, pour partie au moins, organisés avec le concours de la Fondation de la Résistance. L'un s'est déroulé près de chez nous à Saint Amand Montrond, l'autre à Caen, région qui a beaucoup souffert sous l'occupation et au moment du débarquement.

SAINT AMAND MONTROND. LA REPRESSION EN FRANCE A L'ETE 1944

Le colloque s'est tenu le 8 juin 2005, sous la double présidence du Sénateur-Maire de Saint Amand, Serge Vinçon, et du Préfet Victor Convert, Directeur général de la Fondation de la Résistance, dans le cadre magnifique de la Cité de l'Or. Trois thèmes ont été abordés. En attendant la publication des actes nous ne donnons qu'un bref aperçu, à partir de notes.

Les logiques générales de la répression à l'été 1944

Introduction, par Bruno Leroux, historien à la Fondation de la Résistance. Après avoir évoqué la tragédie des Puits de Guerry qui obéit à une « logique de bourreaux » il distingue trois phases correspondant :

1 - au débarquement des alliés, le 6 juin, en Normandie, qui déclenche une mobilisation des forces de la Résistance, la libération de villes comme Saint Amand, Nantua, Mauriac, mais aussi le soulèvement du Vercors. 2 - à la période de consolidation en Normandie qui est pour la Résistance la période des massacres : Saint Amand, Tulle, etc., car les Allemands veulent sécuriser leurs voies de communication.

3 - à l'offensive alliée en Normandie en vue de l'encerclement des forces adverses et pour la Résistance à des situations différentes selon les régions. Les difficultés rencontrées par les Allemands les porte à commettre de nouvelles exactions.

En l'absence de l'historien allemand **Peter Lieb** de l'Institut de Munich, retenu par d'autres obligations,, Bruno Leroux donne lecture du texte de sa communication, ayant pour titre : « Wehrmacht, Waffen SS et Sipo-SD : acteurs de la répression en France à l'été 44. » L'auteur s'efforce de dégager le rôle respectif de la Wehrmacht et de la Police : SIPO-SD (souvent appelé à tort Gestapo), dans la répression.

Pierre Laborie, École des Hautes Études en Sciences sociales, traite : « Les logiques des forces de répression de l'État Français. » Il dégage les caractéristiques du contexte début 1944, l'attitude de Vichy et les initiatives développées par les Allemands, évoque les bombardements alliés qui feront 60 000 victimes, puis s'attache aux « logiques » de Vichy, et à ses dérivées.

La répression dans le Cher

Alain Rafesthain, Président du Conseil Général du Cher et historien, note que la répression dans le Cher a commencé dès 1942 et s'est poursuivie jusqu'en 1944.

Bernard Thiault du Musée de la Résistance de Bourges évoque les événements de Saint Amand et la répression par les Allemands.

Jean-Louis Laubry, professeur à l'IUFM de Châteauroux, traite plus spécialement de la Milice, de sa lutte contre la Résistance, de ses exactions et de ses crimes.

Jean-Yves Ribault, ancien directeur des archives du Cher évoque la tragédie des Puits de Guéry

Variantes régionales

Jean Quellien, Université de Caen traite de la répression, en Normandie, **Jean Vigreux** (son remplaçant), Université de Dijon, fait état de la répression en Bourgogne.

POURQUOI RESISTER ? RESISTER POUR QUOI FAIRE ?

C'est le titre du colloque international qui s'est tenu à Caen, les 2-3-4 décembre dernier, organisé par le Centre de recherche quantitative de l'Université de Caen, avec le concours de la Fondation de la Résistance. Les actes sont en cours d'édition. Il nous paraît toutefois opportun d'en donner dès maintenant un aperçu à partir des synthèses publiées par *La lettre* de la Fondation de la Résistance et du bulletin de la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives. Les deux questions posées sont en effet fondamentales.



Le compte rendu publié par *La Lettre* est le plus complet et c'est à lui que nous empruntons les passages qui nous semblent mériter le plus grand intérêt.

Cécile Vast s'est interrogée pour savoir comment les résistants avaient eux-mêmes défini leur engagement. « Quelle conscience avaient-ils des valeurs qu'ils mobilisaient ? »

L'historienne met en avant l'importance de la fidélité dans une définition multiple : fidélité par rapport aux amis qui eux-mêmes s'étaient engagés mais aussi fidélité à la France. Elle décèle aussi une foi en l'avenir qui nécessite et en même temps soulage l'effort sur soi-même, le dépassement de soi, et ajoute : « chaque résistant se dote alors d'une « légende intérieure » qui lui permet de faire face aux événements et continuer le combat :

patriotisme et recours à la Révolution française, comme de nombreuses autres communications l'ont illustré, furent souvent les soubassements des valeurs mobilisées par les résistants.

NDLR : Pour ce que nous connaissons de la Résistance en Creuse, la fidélité à la France se traduit essentiellement par le rejet de l'occupant et du régime de Vichy, par l'aspiration à la liberté donc à la libération, par le patriotisme acquis par les jeunes au sein des familles d'anciens combattants de 14-18 et développé par l'école publique. La notion de Patrie a maintenant presque disparu du langage courant mais il suffit d'ouvrir les manuels scolaires de l'époque pour se convaincre de ce qu'elle représentait alors. Il est bien difficile de se « psychanalyser » soi-même 60 ans après les faits et l'analyse doit être plus difficile encore pour les jeunes chercheurs qui éprouvent sans doute bien des difficultés pour replacer les attitudes et comportements des uns et des autres dans le contexte de l'époque.

Seuls ou presque, les « intellectuels » et les « notables » ont laissé des traces écrites, ce que semblent ignorer bien des historiens. Dans leur majorité, les « français moyens » d'alors n'éprouvaient guère le besoin de transmettre leurs états d'âme et ceux des jeunes différaient souvent de ceux des adultes, ceux des ouvriers de ceux des agriculteurs. A l'époque la France était encore à 50 % rurale (80 % en Creuse) et pour bien analyser les sentiments des paysans il faut avoir vécu avec eux ou en être issu. La référence à la Révolution, fut chez nous, surtout exploitée à des fins politiques sans apparemment s'apercevoir que les conditions et moyens du combat n'avaient plus rien de commun avec ceux de la période de la Révolution.

Sébastien Albertelli (2) montra qu'« au sein de la France Libre, et plus précisément chez les membres du BCRA, l'apolitisme dominait, ou plutôt que cet apolitisme revendiqué impliquait une attitude très critique à l'égard des partis politiques d'avant-guerre, en particulier ceux situés à gauche de l'échiquier politique. L'apolitisme ici revendiqué qu'on peut retrouver dans d'autres composantes de la Résistance n'est que de façade mais il a peut-être permis, tout en subissant des évolutions et en étant à l'origine de tensions, un consensus derrière la personnalité du général de Gaulle. »

NDLR : L'attitude très critique à l'égard des partis politiques ne semble pas propre aux membres du BCRA. On la retrouve sur le territoire national tant en zone occupée qu'en zone libre mais il est de bon ton de ne pas trop l'évoquer. Elle existait d'évidence dès avant la guerre chez ceux qui analysaient lucidement la situation : instabilité ministérielle, incohérence des politiques, étrangère, militaire, économique et sociale, « affaires » diverses, etc., mais elle s'est affirmée avec la défaite car chacun sait que les Français ont toujours besoin de « boucs émissaires » (tel la 5^{ème} colonne) et les dirigeants de Vichy se plurent à en rajouter pour justifier leurs initiatives. Pour ce qui concerne la Creuse, des esprits lucides semblent avoir partagé ce rejet mais il faut aussi considérer qu'en milieu rural le mot politique et plus encore les mots socialisme et communisme n'avaient pas exactement le même sens qu'en milieu ouvrier. Dans la Résistance qui devint, à partir de février 43, en partie l'affaire des jeunes, il n'y avait guère d'engagement politique au sens politicien du terme et seuls les communistes firent, dans certaines unités FTP, de « l'instruction politique. »

Pierre Laborie s'interrogea lui, sur « un aspect neuf de l'identité résistante » : quelle a été la perception de la mort pour les hommes et les femmes qui ont participé à cette action clandestine ? ... La mort chez les résistants n'est pas une mort de temps de guerre, anonyme, frappant invariablement au gré des combats. C'est une mort en quelque sorte préparée car chaque résistant sait qu'elle peut le toucher à cause de son activité clandestine. Il lui faut donc l'inclure dans son système de pensée.

Étant potentiellement une « victime volontaire » on peut voir dans la mort un accomplissement de soi dans la lutte, la forme aboutie d'un sacrifice pour des valeurs. Et cela implique également que ce dialogue avec la mort est en réalité une victoire sur elle : chaque résistant, sachant ce qu'il risque a d'autant plus de raisons de vivre. Il faudrait s'interroger aussi sur le fait, pour les résistants, de donner la mort. »

NDLR : Pierre Laborie pose de vraies bonnes questions. Nous avons à plusieurs reprises évoqué les pertes considérables subies par les radios et nous savons que les responsables de ces services s'étaient attachés, dès 1943, à comprendre le pourquoi des arrestations, le comment étant souvent les capacités de détection de la Gestapo. Nous avons aussi évoqué, pour les résistants et maquisards le manque de formation, l'excès d'enthousiasme, parfois l'imprudence.

Nous avons envisagé de traiter du « métier » de résistant, de la formation acquise au fil du temps, de l'expérience protectrice, des réflexes à acquérir. Les questions que pose Pierre Laborie ont une portée plus vaste. D'abord, quand on est mort, on ne peut plus raconter comment s'effectue « le passage. » Il a toutefois existé et il existe sans doute encore quelques survivants qui ont affronté l'instant, la fraction de seconde, où tout peut basculer. Il ne s'agit pas en la circonstance de « la grosse trouille » mais de cas très particuliers où la survie dépend d'un geste fait ou pas fait, parfois d'un simple regard. La réflexion nous a surtout montré la variété des situations et la complexité du sujet. Un bon thème de devoir de vacances.

Jean-Pierre Azéma s'est intéressé au parcours de trois résistants à ce qu'il appelle « la haute société résistante » : Jean Cavallès, Pierre Brossolette et Jean Moulin. « Ils ont impressionné leur entourage par leur détermination, leur éthique de conviction. Victimes de la répression, ils ont connu un destin mémoriel différent, où c'est finalement la stature de Jean Moulin qui s'est imposée dans les années 1960 pour incarner le héros éponyme de la Résistance. »

NDLR : L'observation de Jean-Pierre Azéma est pertinente. En la circonstance, la mémoire s'impose à l'histoire. Le discours de Malraux est resté dans les mémoires et les nombreux ouvrages consacrés à Jean Moulin ont « idéalisé » son sacrifice. Peut-être l'histoire, un jour, se penchera sur la pensée visionnaire de Brossolette et la lucidité de Cavallès.

Les autres intervenants se sont surtout attachés au second volet « Résister pour quoi faire ? » à l'après-libération, à l'héritage de la Résistance, au politique, et proposé une lecture de l'histoire récente de la France au prisme de la Résistance.

NDLR : C'est là un thème riche de désillusions pour de nombreux résistants. A apprécier dans les actes du colloque.

LES COMMEMORATIONS DU 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE SONT TERMINEES. ET MAINTENANT ?

Il y aura un soixante dixième anniversaire mais restera-t-il alors des survivants ? Quelques-uns sans doute mais bien peu. Peut-être les centenaires auront-ils droit à la Légion d'honneur, comme ceux de 14-18 ?

L'important n'est pas seulement de commémorer mais de transmettre ce qui ne doit pas être oublié, les horreurs et le coût en vies humaines de la seconde guerre mondiale. Ce que traduit le tableau ci-après.

	Pertes militaires	Pertes civiles	Pertes totales	En % de population
URSS	12 600 000	7 500 000	21 100 000	10 %
Pologne	120 000	5 300 000	5 420 000	15 %
Yougoslavie	300 000	1 200 000	1 500 000	10 %
Allemagne	4 000 000	3 000 000	7 000 000	12 %
Japon	2 700 000	300 000	3 000 000	4 %
Italie	300 000	100 000	400 000	1 %
France	250 000	350 000	600 000	1,5 %
Royaume Uni	326 000	62 000	388 000	1 %
États-Unis	300 000		300 000	0,2 %
Total	20 896 000	16 812 000	37 708 000	
Chine estimation	Entre	6 000 000 et	20 000 000	

Ce tableau, issu des travaux de Marc Nouschi, est extrait d'un manuel d'histoire de terminale (avant 2004.) Bréal éditeur. 1999

La deuxième guerre mondiale a donc fait entre 44 et 58 millions de morts. Plus que la population de la France à l'époque. Diverses remarques s'imposent :

- Le nombre total des morts civils est presque aussi important que celui des militaires.
- Les pertes de l'URSS sont, en nombre, les plus importantes, avec un très fort taux de victimes civiles. Au total : 10 % de la population.
- Les pertes de la Pologne sont considérables : 15 % de la population et presque uniquement civiles, ce qui caractérise le sort dramatique de ce pays.
- La Yougoslavie compte aussi beaucoup plus de victimes civiles que militaires.
- L'Allemagne vient au second rang, derrière l'URSS (hors Chine), pour ses pertes 12 % de la population, avec un nombre très important de victimes civiles.
- Le Japon qui ne compte qu'un faible nombre de victimes civiles enregistre par contre d'importantes pertes militaires
- L'Italie, qui n'a connu que tardivement la guerre sur son sol, n'a perdu que 1 % de sa population.
- La France, vaincue en juin 1940, compte plus de victimes civiles que militaires. Une appréciation plus précise supposerait la connaissance de la répartition des différentes catégories de victimes. Pour les militaires, on sait que le nombre des morts de mai-juin 1940, approche 100 000, qu'il faut ajouter les morts chez les prisonniers, les morts des FFL, les morts de l'armée d'Afrique puis ceux de la 1^{ère} armée française, les morts de la Résistance. Pour les morts civils, il faut distinguer les victimes des bombardements allemands avant l'armistice, ceux des bombardements alliés après, ceux des combats pour la libération après le débarquement, ceux des civils décédés dans les camps, etc. L'armistice et Vichy ont bien mal protégé les Français.
- Le royaume Uni, qui a été engagé dans la guerre dès 1939, compte sensiblement moins de victimes que la France qui s'est retirée des combats (hors la France Libre), à partir de l'armistice de juin 40. Ses pertes civiles sont moins importantes que ses pertes militaires.
- Les États-Unis enfin, qui ont fait une « guerre de matériel » et protégé au maximum la vie de leurs soldats

ne comptent, pour l'ensemble des fronts sur lesquels ils ont été engagés, que 300 000 morts militaires, soit la moitié des victimes françaises et à peine plus de militaires que la France.

Il apparaît nettement que la « neutralité » de Vichy n'a protégé ni les militaires ni les civils.

La méconnaissance du nombre des victimes, militaires et civiles de la Chine traduit un évident mépris pour la vie humaine dans un pays qui comptait déjà plus d'un milliard d'êtres humains.

Ces chiffres et leurs singularités doivent (ou devraient) être constamment présents à notre esprit.

Il est un autre tableau qui mérite notre attention et celle des nouvelles générations. C'est celui des victimes du génocide, des Juifs.

Répartition des victimes par pays

Europe de l'Est		
- Pologne	environ	3 000 000
- Lituanie	environ	130 000
- Lettonie		70 000
- Estonie		2 000
- Roumanie		270 000
URSS	plus de	700 000
Europe centrale et balkanique		
- Allemagne	environ	120 000
- Autriche	environ	50 000
- Tchécoslovaquie		260 000
- Hongrie	plus de	180 000
- Yougoslavie		60 000
- Grèce		60 000
Europe occidentale		
- France		75 000
- Belgique		24 000
- Pays Bas	environ	100 000
- Luxembourg	environ	1 000
- Italie (inclus Rhodes)		9 000
- Norvège	Environ	1 000
TOTAL	environ	5 100 000

Ce tableau, établi par Raoul Hilberg, est extrait d'une petite brochure réalisée par François Bédarida, à l'attention des enseignants. Nathan éditeur. 1989.

Un autre tableau traduit la répartition des victimes par mode d'extermination :

Morts par suite de ghettoïsation, et de privations :	800 000	15 %
Morts par exécution dans les Einsatzgruppen et fusillades	1 300 000	24 %
Morts dans les camps	3 000 000	60 %
- dans les camps d'extermination	2 700 000	
- dans les camps de concentration	150 000	
- dans les camps roumain et croate	150 000	
Total général, environ	5 100 000	100%

Même source.

A ces chiffres il faut ajouter environ 200 000 Tziganes.

Toutes ces victimes sont mortes non pour ce qu'elles avaient fait mais pour ce qu'elles étaient, des races inférieures, selon Hitler. L'humanité tout entière se doit de ne pas oublier. Les derniers survivants vont là encore disparaître et seule l'histoire peut témoigner à leur place.

Il ne faut évidemment pas oublier non plus les morts dans les camps de concentration, morts pour ce qu'ils avaient fait ou étaient accusés d'avoir fait, tout spécialement de la Résistance au régime nazi. Et pas davantage les prisonniers qui ont passé 5 ans dans leurs Oflag et Stalags, ni les prisonniers soviétiques, morts en nombre considérable, de faim et de mauvais traitements, dans des camps dits de « prisonniers », mais aussi dans les camps, de concentration et/ou d'extermination.

La seconde guerre mondiale avec ses 40 ou 50 millions de morts mérite sans doute mieux que le sort qui est réservé à l'histoire dans les nouveaux programmes scolaires. Les historiens évoquent souvent « le temps long » mais les responsables des programmes ne partagent apparemment pas cette vision. Pourtant, si l'on admet que la seconde trouve ses sources dans les décisions prises au lendemain de la première et dans les dérives de l'entre deux guerres, il serait important, pour les jeunes, d'analyser les grandes lignes de force qui sous-tendent l'évolution des nations et des hommes, d'éclairer par l'analyse leurs perspectives.

EXPOSITION (A GUERET)

Début mai, a été inaugurée dans le hall des archives départementales, une exposition consacrée aux « Prisonniers de Guerre » français, entre 1940 et 1945, réalisée sous forme de panneaux par l'ODAC, avec le concours des Archives et pour les illustrations, de Guy Marchadier.

Excellent initiative car les « prisonniers » (P.G.) sont aujourd'hui bien oubliés. Plus de 1 600 000 furent transférés en 1940 en Allemagne. Ils étaient encore près de un million au moment de leur libération, à avoir connu cinq longues années de captivité. Hors les travaux de Yves Durand, (1) ils n'ont suscité que peu d'intérêt chez les historiens et guère plus des médias, même si certains films ont connu le succès, tel *La vache et le prisonnier*, avec Fernandel.

Très soignée, l'exposition a sans doute satisfait les visiteurs qui n'ont pas le vécu de la période mais aux yeux de ceux qui l'ont connue, elle ne traduit qu'imparfaitement le sort des prisonniers, les angoisses et les drames des familles, le poids de l'intérêt qu'ils ont représenté pour Vichy et ses antennes, telle la Légion, et les services créés à leur intention, sans oublier la population tout entière. Les prisonniers furent une constante préoccupation nationale. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter la presse locale et régionale de l'époque.

Le Maréchal les considérait comme « ses enfants » ; ils étaient, disait-il « sa constante préoccupation. » Il les dota d'un « ambassadeur » et mobilisa en leur faveur les autorités préfectorales et municipales pour concrétiser diverses initiatives, envoyer des colis, préparer leur retour, créer des « maisons des prisonniers », etc.

Dans la Creuse rurale d'alors, il n'y avait guère de village qui n'avait pas « son » ou « ses » prisonniers, des exploitations privées de bras masculins, des femmes qui devaient prendre en charge les gros travaux, des enfants qui grandissaient sans leur père et parfois ne le reconnurent pas à son retour. En 1942, lors de « la Relève », instituée par Laval, les retours bénéficièrent d'une médiatisation exceptionnelle. Il y eut des prisonniers évadés dans la Résistance.

Notre association avait envisagé, en complément de l'exposition, un mini-colloque pour évoquer le « retour des absents », de tous les absents : prisonniers de guerre, déportés, STO, etc. Hélas, en mai, pour cause de référendum, il fut impossible de trouver à Guéret, une salle disponible.

(1) Creusois. Professeur honoraire de Faculté. « Le » spécialiste des prisonniers. Ouvrage de référence : *Prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et kommandos*. Réédition : Hachette. 1996. A publié aussi des ouvrages sur Vichy et sur la 2^{ème} guerre mondiale. Voir dans *Les Chemins de la mémoire* son excellente synthèse consacrée au « Retour des prisonniers de guerre en 1945. »

LES SERVICES SPECIAUX FRANÇAIS SOUS VICHY. (SUITE N° 34))

Suite au décès de Mme Lajoix, arrêtée et déportée en qualité d'officier des Services spéciaux français, sous Vichy, nous avons publié, avec les réserves d'usage : « il existe encore bien des zones d'ombre sur des activités qui sont par nature secrètes » une mini-étude sur ces services peu connus. Nous n'avions alors comme source principale que l'ouvrage du Cdt Paillole, chef du Service des Travaux Ruraux, en fait CE clandestin, et des sources annexes issues : du parcours de Mme Lajoix, d'éléments puisés dans des ouvrages plus généraux et une confirmation des condamnations d'agents étrangers, spécialement allemands, par les Tribunaux militaires et les juridictions « spéciales » de Vichy.

Le bulletin était en cours de tirage quand nous avons eu connaissance de la publication, par un historien anglais, Simon Kiston, (1) d'une étude approfondie des archives des « Services Spéciaux Français » récupérées par les Allemands, puis par les Soviétiques (2) qui les avaient conservées à Moscou, avant de les renvoyer, récemment, en France.

Le livre apporte beaucoup de précisions mais ne contredit pas ce que nous avons écrit. Il éclaire toutefois la première phase des activités de TR, confirme et précise ce qui n'est qu'en pointillé dans celui de Paillole, c'est à dire la surveillance des agents britanniques et de ceux de la France Libre opérant en France et en Afrique du Nord, avec le même zèle que celui déployé contre les espions nazis.

Très antigermaniques, « ces services travaillent aussi contre les Alliés et les Gaullistes. » ... Dans ses mémoires, Robert Terrès rappelle : « selon les ordres de Weygand, nous devons lutter non seulement contre les infiltrations allemandes, espagnoles et italiennes mais aussi contre les ingérences étrangères. Ce qui impliquait tout aussi bien les Anglais, les services américains mais aussi, plus tard, le BCRA gaulliste. »

Le 4 avril 1941, le général Huntziger, Secrétaire d'Etat à la guerre insiste sur le fait que « l'exaltation du sentiment national, si nécessaire dans les circonstances présentes au maintien de l'unité de l'Empire, le loyalisme absolu à l'égard du gouvernement, doivent se traduire par une répression impitoyable de toutes les menées antifranchaises (3) sous quelque forme qu'elles se présentent. » Selon Paillole « 177 agents alliés ou gaullistes ont été arrêtés en 1941. » Pour justifier cette attitude, Paillole écrira après guerre que « les seuls agents alliés ou gaullistes arrêtés étaient ceux dont l'activité était connue des Allemands. »

L'auteur de l'ouvrage signale diverses ambiguïtés dans les comportements des services : « les membres des services spéciaux de la marine (4) sont tous considérés comme anti-alliés. Mais les anti-alliés ne sont pas forcément pro-allemands. »

Les officiers des Services Spéciaux Français qui se veulent des « professionnels » jugent avec condescendance leurs homologues alliés et gaullistes : « Ce sont des amateurs ; ils n'ont donc pas pris les précautions qu'auraient prises des professionnels. » ... « les membres des SR gaullistes sont recrutés par des amateurs. Ils sont enthousiastes mais l'expérience leur fait défaut. »

Certains de ces officiers sont favorables aux britanniques mais opposés aux gaullistes, alors que d'autres sont hostiles aux britanniques mais se veulent compréhensifs pour les gaullistes : « ceux qui sont gaullistes sont généralement gaullistes par patriotisme et sont aussi patriotes que les autres. Il faut donc leur montrer qu'il est contraire au patriotisme de faire le jeu d'une puissance qui ne nous est pas favorable. »

Leurs critiques portent aussi sur l'évolution de la France Libre : « Le mouvement a cessé d'être un mouvement militaire pour devenir un mouvement politique. Henri Navarre, du 2^{ème} bureau, futur général, écrit : « Rares étaient ceux que n'inquiétait pas la présence, autour du général de Gaulle, d'anciens politiciens (5) de la Troisième. »

On trouve donc, au sein des Services Spéciaux, les opinions les plus diverses, ce qui porte à s'interroger sur la cohérence des synthèses. Curieusement, ces officiers qui critiquent l'entourage de de Gaulle, semblent trouver normal qu'à Vichy nombre de militaires s'occupent de politique.

L'armée française, ce qu'il en reste, n'est nullement complexée par sa défaite de 1940 et ses officiers se considèrent - et se comportent - comme des hommes supérieurs, au-dessus de tous les autres. En servant Vichy, la plupart croient servir la France, sans analyser les causes de la défaite et moins encore les perspectives évoquées par de Gaulle, dès le 18 et surtout le 22 juin 1940.

Il n'en demeure pas moins qu'ils ont mené une traque efficace des espions allemands. Ce qui doit être mis à leur crédit. C'est aussi ce que traduit Simon Kiston : « Même si l'on peut noter des ambiguïtés à l'égard des Alliés et des Gaullistes, il ne faut pas exagérer le phénomène. Peut-être que dans les services spéciaux navals, l'hostilité envers les Anglais l'emporte parfois sur l'antigermanisme. Mais cela est rarement le cas dans les services spéciaux militaires et policiers, où les ambiguïtés contre les Alliés cèdent généralement la place à la haine contre les Allemands. »

(1) : Simon Kiston. *Vichy et la chasse aux espions nazis*. » Editions Autrement. Décembre 2004.

(2) Il est beaucoup d'autres archives qui, après avoir villégiaturé à Moscou, sont revenues (celles de la DST), ou en phase de retour.

(3) Il faut comprendre : « celles des dissidents français », c'est à dire des gaullistes.

(4) Ces services sont sous l'autorité directe de l'amiral Darlan, très anti-britannique, comme la plupart des officiers de marine.

(5) Il n'y avait à Londres, dans l'entourage de de Gaulle que bien peu de politiciens de la Troisième.

NDLR : nous poursuivons les recherches en cours pour identifier d'autres agents des services spéciaux en Creuse.

LA JUSTICE SOUS VICHY (suite)

En complément des trois auteurs que nous avons cités dans le précédent bulletin, il nous paraît souhaitable de laisser la parole à un quatrième (1) qui s'est exprimé lui aussi dans l'ouvrage de l'Association française pour l'histoire de la Justice : Marc-Olivier Baruch. Ce n'est pas un juriste comme les magistrats ou anciens magistrats cités, ni un historien spécialiste de la justice comme Alain Bancaud, mais un ancien élève de l'École Polytechnique et de l'ENA, Docteur en Histoire, et désormais chercheur au CNRS (IHTP), dont nous avons évoqué en d'autres circonstances son ouvrage de base : « *Servir l'État Français.* »

« Aucun pouvoir ne peut se désintéresser de son pouvoir judiciaire, encore moins un pouvoir qui, comme celui mis en place pendant l'été 1940, se présente d'emblée avec la double mission de régénérer un pays et d'y faire régner des disciplines trop longtemps, à ses yeux, relâchées. En outre, le régime, précisément pour se faire reconnaître comme pouvoir, tant au plan interne (la population) qu'au plan externe (par l'occupant qui le laisse agir sous contrôle) doit montrer ou faire croire qu'il contrôle les outils de souveraineté, au premier rang des quels, ceux qui disposent au nom de la loi de la force publique : armée, police et justice. Toutes les complexités et toutes les évolutions des rapports entre Vichy et ses administrations se retrouveront donc ici, encore accrues par les fonctionnalités politiques et symboliques de l'instrument judiciaire... »

« En juillet 1940 ce ne sont pas seulement un gouvernement, ni même un régime qui ont changé, mais bien l'ensemble de l'édifice sur lequel était bâtie l'idée même de la loi. Sous réserve d'inventaire, ce bouleversement là est avalisé sans difficulté par les magistrats. (spn) »

« En 1943 ... la voix autorisée de Maurice Rolland, s'adressant sur les ondes anglaises aux magistrats travaillant en France [remet] en cause les fondements mêmes d'une « légalité » qui n'est qu'un arbitraire mis en décret, et qui viole tous les principes juridiques qui ont formé notre conscience, avertissement immédiatement suivi d'une invocation du droit naturel : « au-dessus de la loi écrite, il y a la loi morale. » ... (spn) »

« Pour obtenir les six condamnations à mort exigées par les Allemands dans « l'affaire de la section spéciale », il fallut, en l'intervalle de trois semaines, créer deux ensembles de juridictions d'exceptions : les sections spéciales à la mi-août 1941, le tribunal d'État dès le 7 septembre suivant. » ... Saisine par le gouvernement, flou des incriminations, avec cette référence aux « actes de nature à nuire au peuple français » qui n'est pas sans évoquer le code pénal allemand d'alors, introduction de juges non-professionnels, tel était le lourd prix payé au travestissement de la vengeance en justice. »

C'était il y a plus de 60 ans, en un temps où la Justice avait été pendant plus de 65 ans la Justice de la République. (de 1875 à 1940) Un temps où le « pouvoir judiciaire » n'était plus indépendant des autres pouvoirs, dans une République sabordée par la plupart des membres des assemblées élues pour la défendre et la servir, une République remplacée par un régime autoritaire de type monarchiste, n'ayant à l'origine autorité de fait que sur une petite moitié du pays, vivant sous le contrôle attentif de l'occupant, étendu à la

France entière, à partir de novembre 1942. Le pouvoir judiciaire avait sans état d'âme, sacrifié son indépendance traditionnelle et fait, hors toute dignité, allégeance à l'autorité qui avait remplacé la République.

LA JUSTICE EN CREUSE SOUS VICHY

Nous avons procédé à une première exploration des dossiers des tribunaux, versés aux Archives départementales. Il y a manifestement beaucoup de documents intéressants mais il faudra du temps pour les exploiter.

LA JUSTICE D'AUJOURD'HUI FACE A L'HISTOIRE D'HIER

On avait, dès la libération, vu des magistrats juger celui auquel ils avaient prêté serment de fidélité. Le corps qui, hors exception, ne semble pas avoir renié l'attitude de ses anciens (nulle stèle ou plaque ne rend hommage au Palais de justice de Paris au seul juge (2) qui eut le courage de refuser le serment, ce sont des magistrats apparemment sans davantage d'état d'âme, qui traitent des dossiers se référant à la dramatique période de Vichy.

Il n'appartient pas à l'historien ou même au simple chercheur d'émettre des opinions sur les « affaires judiciaires » d'actualité mises en relief par les médias. Le problème que nous abordons ici est seulement celui du juge d'aujourd'hui confronté à des faits passés relevant de l'histoire de la période sur laquelle nous travaillons, ... qui se trouve être aussi celle au cours de laquelle la Justice d'alors s'est déconsidérée. (3)

Le juge, de par sa formation, n'est pas nécessairement porté à l'étude de l'histoire et hors intérêt particulier, il n'a sans doute pas le temps de s'y consacrer lorsqu'il se trouve confronté à des faits passés, qui relèvent de l'histoire. Même les plus importantes juridictions doivent éprouver des difficultés pour spécialiser des magistrats dans de tels types de dossiers. Il leur faut donc trancher, en fonction de critères plus ou moins subjectifs, arbitrer entre la vérité et une altération de la vérité, juger « en conscience » de faits dont ils ne maîtrisent pas toujours les diverses composantes.

Nous pensons évidemment à « l'affaire Todorov. » Les magistrats peuvent juger avec lucidité comme en 1998, la lucidité consistant à distinguer entre la Résistance et la Milice. Ils peuvent aussi, comme ce fut le cas en 2005, dans cette même affaire, ignorer (ou mépriser) le jugement initial de leurs collègues du même tribunal, n'avoir pas le temps ou l'envie de s'intéresser à ce type de dossier, et s'en débarrasser par le biais d'une astuce juridique, « botter en touche » pour ne pas avoir à trancher à nouveau entre les comportements de la Résistance et ceux de la Milice. ? En toute bonne conscience ?

Domage qu'ils n'aient pas été présents au colloque de Saint Amand, le 8 juin dernier où il fut question de M. Todorov. On peut aussi se demander pourquoi, dans un même tribunal, un même dossier n'est pas affecté aux magistrats qui ont déjà eu à en connaître. Ce serait sans doute trop simple.

On peut aussi s'interroger pour savoir si les sacrifices de ceux qui sont morts (y compris certains magistrats) pour la Liberté et le retour à la République, sont morts pour la Justice dont ils avaient rêvé ou pour celle qui s'est distinguée sous Vichy, objet des travaux de l'« Asso-

ciation française pour l'histoire de la Justice » et de bien d'autres chercheurs.

(1) Il est bien d'autres auteurs qu'il conviendrait de citer.

(2) Paul Didier. Voir N° 36.

(3) Voir textes reproduits ci-dessus et dans le N° 36

TZVETAN TODOROV VU PAR LUI-MEME

Nous savions qu'il était d'origine Bulgare mais nous ignorions à peu près tout de sa vie avant son arrivée en France. Le hasard nous a fait découvrir sa jeunesse dans la partie autobiographique d'un texte publié sous sa signature, dans un numéro spécial, consacré le 26 février 2003, par *Le Monde*, au cinquantenaire de la mort de Staline.

« En mars 1953, j'habitais Sofia, je venais d'avoir 14 ans et d'entrer au lycée. Dans mon journal intime de l'époque, j'écrivais (en bulgare) : Le 4 mars 1953. Aujourd'hui, on a annoncé à la radio : Staline se meurt ! Hémorragie cérébrale. Mort certaine. Je m'imagine ce qui s'ensuivra. Certainement une nouvelle guerre.

« Si on ne l'a pas vécu, on a du mal à se l'imaginer : Staline était pour nous – et ce nous incluait également de nombreux adultes - un être quasiment surnaturel, un pharaon qui n'était pas sensé mourir comme un simple mortel et qui, de surcroît, assurait notre protection contre les menaces extérieures, identifiées à cette époque aux impérialistes anglo-américains. Une fois Staline mort et notre camp privé de son défenseur, ils allaient sûrement nous attaquer et nous soumettre. Il y avait de quoi pleurer sur notre sort.

UN ELEVE PAROXYSTIQUE DE MACHIAVEL. »

C'est le titre de l'article que Todorov consacre à Staline pour le 50^{ème} anniversaire de sa mort.

« Les enfants et le peuple n'étaient pas les seuls à croire en Staline. Pensons à une personne aussi brillante et honnête que le grand poète russe Boris Pasternak. Jusqu'au début des procès de Moscou, en 1936, admet-il, un lien mystérieux l'attache à cet être qui est plus qu'un homme, qui est comme « un acte de la taille du globe terrestre. » C'est que pour Pasternak, « la révolution russe accomplit un dessein sacré, celui de la marche de l'univers ; Staline est donc à son tour une incarnation de l'histoire, un déroulement inéluctable du temps.

« Et même vingt ans plus tard, au moment du « dégel » provoqué par Khrouchtchev, alors qu'il n'ignore plus rien des crimes de Staline, Pasternak hésite dans son jugement ; l'ancien chef était certes un assassin, mais, en même temps, il participait des éléments déchaînés, il était animé d'élan sublimes. Le nouveau chef, lui, est un porc qui a remplacé le culte de la personnalité par le culte du philistinisme. Et le poète se découvre prêt à préférer au royaume de la médiocrité qui se déploie autour de lui, l'assassin grandiose qui a vécu au diapason du destin universel.(spn)

« De nos jours, la condamnation de Staline est au contraire si unanime qu'elle risque de rendre inintelligible la séduction comme le succès du personnage en tant qu'homme politique. Quand on cherche à comprendre, la diabolisation est d'un piètre secours. »

La suite de l'article est évidemment consacré à Staline, désormais vu par Dimitrov « dirigeant communiste bulgare » devenu chef du Komintern. Il rapporte des propos effrayants tels :

« Nous anéantirons tous ces ennemis, même s'ils sont de vieux bolcheviks, nous anéantirons tous leurs parents, toute leur famille. Nous anéantirons tous ceux qui, par leurs actions et pensées (oui, pensées) ... nous résistent. » 7 novembre 1937.

En 1941, au sujet de la Finlande : *« Nous en avons tué 60 000. Il faut tuer les autres [150 000] aussi, et l'affaire sera terminée. Il ne faut laisser que les enfants et les vieillards. »*

Le texte se termine par : *« Au fil des années, la stratégie de Staline prouvera sa redoutable efficacité. Digne héritier de Lénine, il n'aura cependant pas de successeur de la même trempe et un mois après sa mort, apparaîtront les premières grandes fissures de l'empire totalitaire. »*

Ainsi donc, Tzvetan Todorov a été dans sa jeunesse un adepte inconditionnel de cet « être quasiment surnaturel » qu'était Staline. Il a baigné et été élevé dans le culte de Staline, ce qui laisse supposer que le milieu familial était aussi un adepte, peut-être un serviteur de Staline. Il n'évoque pas l'existence d'un Dieu comme « Être suprême », mais c'est manifestement Staline qui en tenait le rôle.

Pour les jeunes allemands de la « Hitlerjungen » le führer n'était que le guide suprême, lequel ne se substituait pas au Dieu du peuple allemand. Staline était lui, à la fois le Dieu et le Chef. Ne le désignait-on pas comme « le génial petit père des peuples », le terme petit ne traduisant que la proximité, la familiarité de l'être.

Todorov a d'évidence reçu une formation qui ressemble à celle que professent les Églises, une sorte de catéchisme à la gloire de Staline « le tout puissant. » Il croit, en cet « être surnaturel qui n'était pas sensé mourir comme un simple mortel. » On notera qu'il ne parle pas du « communisme » mais seulement de l'homme qui à Moscou l'incarne. Rien à voir semble-t-il avec la doctrine de base enseignée, selon un autre auteur (1), en 1936, par le cours de première année de marxisme destiné aux militants : *« Dans le monde communiste, il n'y aura plus de police. Il n'y aura plus de prison. Bien entendu, il n'y aura plus d'églises. Il n'y aura plus d'armées. Il n'y aura plus de crimes. Il pourra y avoir des malades, on les soignera. Toute idée de contrainte disparaîtra. Débarrassés de tout ce qui faisait autrefois leur servitude, les hommes seront des hommes nouveaux. »*

Cette perspective est bien éloignée de la culture initialement acquise par Todorov et des propos qu'il met après la mort de Staline dans la bouche de Pasternak : *« le poète se découvre prêt à préférer au royaume de médiocrité qui se déploie autour de lui, l'assassin grandiose qui a vécu au diapason du destin universel. »* (spn) Dimitrov pour sa part avait noté en complément des propos déjà cités : *« Ce qui est vraiment surprenant c'est l'absence de référence au dogme communiste. Les décisions de Staline sont prises en fonction non des principes idéologiques mais des objectifs à atteindre. »*

Un pragmatique. Comme Lécussan.

(1) Gérard Courtois.

LES CONVOIS DE DEPORTES VERS LES CAMPS D'EXTERMINATION ET DE CONCENTRATION

Environ 75 000 Juifs et environ 80 000 résistants, politiques et autres, ont quitté la France, par 150 convois environ, entre mars 1942 et août 1944, pour les camps d'extermination et de concentration, dans des trains de la SNCF formés et conduits par des agents de la SNCF, circulant, pour leur parcours français sur les voies de la SNCF. Leur destination était connue par des agents et cadres de la SNCF, lesquels obéissaient aux directives de leurs chefs, qui eux-mêmes avaient reçu leurs ordres de dirigeants français du gouvernement de Vichy.

Hors très rares exceptions, ces convois n'ont pas été attaqués, ni par l'aviation alliée, ni par les forces de la Résistance, inclus les cheminots qui au sein de leur profession ont été des résistants actifs et efficaces.

Le constat est à la fois terrible, douloureux, presque incroyable. Chronologiquement :

1 – Le premier convoi composé de Juifs, de résistants et de politiques de zone occupée, est parti de Compiègne le 27 mars 1942.

2 – Le dernier convoi de Juifs est parti de Drancy (1) le 17 août 1944. Il y eut au total 77 convois de Juifs dont 43 en 1942, 17 en 1943 et 12 en 1944 emmenant respectivement 41 951, 17 069 et 14 833 personnes, hommes, femmes et enfants, soit un total de 73 853, auquel il faut ajouter ceux du Nord et du Pas de Calais déportés de Bruxelles, les épouses juives de prisonniers de guerre français déportées avec leurs enfants à Bergen-Belsen, des Juifs du midi déportés à Buchenwald et d'autres de Clermont-Ferrand dirigés sur Auschwitz (2) dans des convois d'aryens, en phase finale. Total général : 75 721 dont seulement 2 300 environ devaient revenir.

3 – Le premier convoi de déportés politiques est parti de Compiègne pour Auschwitz le 6 juillet 1942. Le second ne partira que le 24 janvier 1943, de Compiègne pour Birkenau, avec 1200 hommes et 230 femmes. Le dernier semble être celui parti le 22 août, de Clermont-Ferrand, vers Sarrebruck puis Auschwitz où il ne serait arrivé que le 8 septembre.

POUVAIT-ON INTERVENIR POUR ARRETER LES CONVOIS ?

Il a été beaucoup écrit, voire fantasmé, sur les conditions de déportation et l'absence de réactions pour arrêter les convois, mais rarement en pleine connaissance des moyens nécessaires et des conséquences. Il a fallu attendre 1996 pour qu'un collège d'experts présente un rapport et 2000 pour que se réunisse un colloque pour étudier sereinement le dossier.

Il y eut environ 150 convois partis de France. Qui pouvait agir ? Les cheminots ? La Résistance armée ? Pourquoi rien ou presque n'a été tenté ? Qui porte la ou les responsabilités ? Quelles furent les conclusions du rapport de 1996 et du colloque de 2 000 ? Le rapport existe, sous la forme de deux épais volumes. Les actes du colloque ont été édités mais sont désormais introuvables.

La « *Revue d'histoire des chemins de fer* » a publié un numéro « hors série » intitulé « *Les Cheminots dans la*

guerre et l'occupation » mais il ne fait que brièvement allusion au colloque. Par contre, vient de sortir un ouvrage intitulé « *Les convois de la honte.* » (3) Le titre est justifié, selon l'auteur, par le comportement des hauts responsables de la SNCF. Comme Bousquet pour conserver autorité sur la police accepta de livrer les Juifs, ils acceptèrent eux, pour garder autorité sur leur parc de matériel, d'organiser les convois vers les camps de d'extermination et de concentration. En toute bonne conscience et en facturant leurs prestations « au tarif congés payés. »



Couverture de l'ouvrage de Raphaël Delpard

Nous avons, il y a une dizaine d'années, comme d'autres associations sans doute, reçu photocopie de factures adressées par la SNCF, au ministère de l'Intérieur, client de circonstance se substituant au donneur d'ordre, en fait aux Allemands qui avaient décidé de la déportation, avec le concours des préfets, des services de police et de gendarmerie sous les ordres de Bousquet.

Ces documents (factures) avaient été plus ou moins « subtilisés » dans des archives de Toulouse, en principe non accessibles au public, par Kurt Werner Schlaetcher dont les parents avaient été déportés et exterminés à Auschwitz.

Il avait alors réussi à sensibiliser quelques journaux, français et étrangers mais « l'affaire » qu'il avait souhaité lancer s'était heurtée au puissant lobby défendant l'honneur de la SNCF, en s'arc boutant sur les sacrifices des cheminots pendant la guerre et l'occupation. C'était aussi avant que le Président de la République ne reconnaisse la responsabilité de Vichy dans la Déportation et l'extermination des Juifs.

Des actes du colloque de 2000, voulu par l'actuel Pdt de la SNCF et se fondant sur un rapport de 1996 établi par un ancien responsable de la société, Raphaël Delpard retient tout spécialement le point de vue exprimé par l'historien Henri Rousso, Directeur de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) :

- A la question : « Durant la période de l'occupation la SNCF avait-elle une marge de manœuvre ? » la réponse est oui ; elle était minime mais elle existait.

- A la question : « La Compagnie ferroviaire a-t-elle mis à profit cette marge de manœuvre pour tenter de réduire ou d'amoindrir sa collaboration avec les forces d'occupation ? La réponse est non.

La Résistance des cheminots, de la base au sommet, n'en demeure pas moins une réalité. Raphaël Delbard lui consacre de nombreuses pages, avec des exemples parfois surprenants, telle la contribution involontairement apportée par Laval dont le train spécial utilisé pour ses voyages hebdomadaires à Paris assurait aussi le passage régulier de la valise contenant les rapports destinés à la France Libre. Il cite aussi le cas d'un jeune enfant juif du Masgelier, Israël Liechenstein, parti d'abord rejoindre un grand-père dans la région de Toulouse avant de rejoindre sa mère à Paris, pris en charge à La Souterraine par un cheminot, qui lui fit passer la ligne de démarcation caché dans le wagon postal sous des colis, avant de le « livrer » au domicile maternel.

La Résistance des cheminots a été payée de 818 fusillés et plus de 1200 morts en déportation. Il y eut des cheminots dans nombre d'organisations de Résistance, des services spéciaux français, aux réseaux et services de renseignements alliés et à ceux du BCRA, en passant par les mouvements de Résistance. Les cheminots juifs ne furent pas épargnés par les lois de Vichy et les rafles suivies de déportation. Les jeunes n'échappèrent pas au STO et certains de ceux qui se trouvaient dans les zones frontalières annexées durent porter l'uniforme de la Reichbahn. Pour services rendus à la Résistance, la SNCF se vit accorder par le général de Gaulle la Croix de Guerre et un de ses dirigeants, Louis Armand, fut fait Compagnon de la Libération.

Ces sacrifices et cette reconnaissance officielle porte à s'interroger un peu plus encore sur l'absence de réactions face aux convois de déportés. Le fait que les cheminots étaient, dans leur majorité syndiqués à la CGT et souvent communistes, donc obéissant aux ordres de Moscou via le Komintern a justifié une explication apparemment spécieuse : Staline avait demandé le sabotage du matériel et des actions contre les convois allemands transportant des soldats ou des vivres, mais pas contre les convois de déportés. Elle ne semble pas devoir être retenue et l'interrogation demeure, d'autant plus que divers convois de déportés résistants emmenaient aussi des cheminots.

Concernant la déportation et spécialement celle des Juifs il faut à nouveau se poser la question : « Qui savait quoi ? » L'information fournie au représentant de la SNCF présent à Vichy le 15 juillet concerne : « le rapatriement en Allemagne d'Israélites allemands, polonais, tchécoslovaques et luxembourgeois se trouvant en zone libre. » Ce qui se traduira, au sein de la SNCF, par une nouvelle catégorie de voyageurs, en abrégé : les IAPT.

Les différents services concernés de la SNCF : Direction technique, Service central du mouvement, etc., vont devoir se concerter entre eux et avec les services de la Police de Vichy, mais aussi avec les Allemands qui doivent donner leur aval. Il faut procéder à des « ramassages » et à « regroupements dans des centres », puis concentrer les effectifs prévus dans une gare de départ. Pour la Creuse : rafle du 26 août effectuée sous l'autorité du Préfet, par des gendarmes, regroupement au centre de Boussac, puis transfert à Nexon pour formation des convois (N°26 et 27.) Il faut aussi définir

les lieux de passage de la ligne de démarcation, en principe Vierzon et Chalons sur Saône. Par ailleurs, ces convois sont surveillés par des « gardiens » qu'il faut ensuite rapatrier. En principe, ils ne doivent pas franchir la ligne de démarcation, ceux de zone sud étant relayés par des collègues de zone occupée, mais ils ne doivent pas repartir avant de s'être assurés du départ du train vers sa nouvelle destination. Les directions techniques régionales de la SNCF, dûment informées, traitent des problèmes relevant de leur compétence.

Ultérieurement, la SNCF transportera des « indésirables escortés » en fait des déportés politiques et résistants français et britanniques, la coordination étant là encore assurée par Bousquet et ses services, jusqu'à fin 1943, date à laquelle il sera remplacé par Darnand à la tête des services du Maintien de l'Ordre.

QUE POUVAIT-ON FAIRE CONTRE LES CONVOIS ?

La critique est facile mais à ce jour nous n'avons pas trace de solutions proposées. Il est bien évident que les organismes informés étaient ceux qui étaient en charge de l'organisation des convois : les services du ministère de l'Intérieur de Vichy et spécialement Bousquet, en tant que décisionnaire, (à la demande et sous couvert des Allemands) et les transporteurs exécutants, c'est à dire la SNCF, en fait ses dirigeants qui n'ont pas su dire non, ou même, semble-t-il, qui ont accepté de « collaborer » dans le cadre de la politique officielle de collaboration de Vichy ?. Lors du colloque de 2000, il semble que l'attitude des hauts dirigeants, souvent polytechniciens, ait trouvé peu de justifications, hors « l'obéissance aux directives », ce qui les place au même niveau que la plupart des hauts fonctionnaires et magistrats qui ont servi le régime de Vichy sans se poser de problèmes de conscience.

L'attitude des cheminots, des exécutants de base, qui se sont souvent bien comportés est plus difficile à cerner. On ne trouve, en France, que le cas d'un seul conducteur ayant refusé de transporter des internés politiques et des Juifs vers Drancy. Il écrit au maréchal Pétain pour expliquer son geste mais est licencié par la SNCF. Dénoncé, il sera déporté mais reviendra, sera réintégré, puis honoré par la France et reconnu « Juste » par Israël. Des cheminots pouvaient donc agir à titre individuel, mais c'était au prix de lourdes sanctions, qui engageaient aussi l'existence de leur famille. On retrouve des cas semblables dans la Gendarmerie. En fait, il aurait fallu à la fois une coordination et des garanties de solidarité. La haute direction étant défaillante, une organisation clandestine relayant le syndicat dissous aurait peut-être pu jouer ce rôle, sous réserve d'une couverture et d'une assistance par Londres et/ou les Alliés. On sait hélas que ces derniers, bien qu'informés, n'ont pas réagi.

La Résistance intérieure pouvait-elle agir ? La réponse aurait pu être positive si les alliés ayant pris conscience du génocide et lui en avaient donné les moyens. Il aurait fallu pour ce faire créer un service spécialisé doté de moyens adaptés, agissant en liaison avec les cheminots informés de la formation et du parcours des convois. Étant toutefois précisé qu'à la mi-42 la Résistance intérieure n'était qu'embryonnaire. Il aurait donc fallu disposer de commandos spécialisés, peu nombreux, (il n'y avait que deux points de passage de la ligne de démarcation) mais bien équipés et d'un service d'accueil pour les libérés, à la manière de ce que fit le réseau

Garel pour les enfants. Hélas, les alliés ont privilégié leurs propres objectifs. Ultérieurement, quand la Résistance s'est organisée, elle a longtemps manqué d'armes et elle n'a pas été sensibilisée au sort des déportés que d'ailleurs on connaissait très mal. A partir de 1944, quand elle a commencé à être armée, les convois étaient gardés non plus par des gendarmes mais par des Allemands avec parfois le concours de la milice.

NDLR. Nous aurons à revenir sur ce sujet, notamment à évoquer les comportements des diverses administrations et les raisons qui ont fait que telle ou telle s'est comportée en telle ou telle circonstance mieux ou moins bien que telle ou telle autre. Problèmes de contexte, individuel ou collectif, et d'individu, de « leader » ou d'absence de leader, de courage physique ou intellectuel, parfois de lâcheté.

- (1) La plupart des Juifs furent regroupés à Drancy.
- (2) Source : Serge Klarsfeld. *Vichy- Auschwitz*. Fayard 1985
- (3) Raphaël Delpard. Michel Lafon. Janvier 2005.

DIFFICULTES ET PIEGES DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

L'histoire est toujours source d'humilité. Le temps et la persévérance (patience et longueur de temps ... disait La Fontaine) triomphent en général de bien des difficultés, surtout si la chance vient au secours du chercheur.

TULLE LES 7-8-9 JUIN 1944

Il y eut longtemps une vérité « établie » sinon « indiscutable » et se voulant « officielle » : celle présentée par les premières éditions de l'ouvrage *Maquis de Corrèze*, qui faisait autorité. Les témoignages qu'il contient apportent beaucoup d'informations, lesquelles permettent une approche apparemment cohérente des faits. Nous l'avons utilisé, avec les réserves d'usage, car nous savions qu'il existait des contestations, pour une étude comparative sur les faits qui se sont déroulés à Guéret et Tulle les 7-8-9 juin 1944. Nous avons été témoin, lors d'un colloque organisé à Eymoutiers, de divergences d'appréciation sur des points importants.

Lors du colloque de Guéret, le 7 juin 2004, Gilbert Beaubatie avait confirmé diverses réserves par rapport au texte de André Odru, lu par Marc Parrotin, en fait la version initiale longtemps considérée comme « officielle. » Nous avons eu à Tulle, le 12 juin, confirmation de ces réserves par des acteurs et chercheurs locaux, à partir des documents longtemps ignorés (ou cachés) de Kléber (Jean-Jacques Chapou) qui fut, avec André Odru un des chefs FTP ayant dirigé, les 7 et 8 juin, l'opération sur Tulle qui allait se terminer tragiquement : 250 morts civils (99 pendus, 101 déportés non rentrés et une cinquantaine d'autres victimes.)

Un texte de Gilbert Beaubatie paru dans un ouvrage récent (1) sous le titre : « Pour mieux comprendre le drame de Tulle » intègre l'ensemble des connaissances sur le sujet. Il n'est pas possible de résumer en quelques lignes les 20 pages de l'étude et nous évoquons ci-après, seulement l'essentiel.

1 – La coïncidence de l'opération sur Tulle avec le débarquement allié en Normandie était fortuite. La décision des FTP d'attaquer la ville chef-lieu de la

Corrèze n'avait aucun lien avec les opérations alliées et les directives données par eux à la Résistance. (2) Elle a été prise par l'instance militaire inter-régionale FTP dans le cadre de directives des dirigeants du parti communiste, étant précisé que l'EM FTP de la zone sud avait été en grande partie arrêté. Beaubatie confirme ce qui était déjà évident dans *Maquis de Corrèze* mais apporte des informations complémentaires sur les réserves de Kléber, lequel s'interroge sur les moyens dont il va disposer et fait décaler l'opération de 6 au 7,

2 – Les rapports de force, entre les unités FTP et les forces allemandes appuyées par les unités françaises du « Maintien de l'Ordre » font l'objet de controverses. Il y a eu manifestement surestimation des deux côtés. (On sait que ces dernières, après un baroud d'honneur, se replieront sur Limoges.)

3 – Dans la présentation initiale : premières éditions de *Maquis de Corrèze* et texte de André Odru, l'opération apparaît comme positive, voire glorieuse pour les FTP. On commémorera longtemps « La libération de Tulle » alors quelle ne fut pas totale et se termina tragiquement. Des réserves de Kléber il n'est pas fait mention dans les rapports initiaux. On sait qu'il fut tué près de Bourgneuf alors qu'il venait prendre de nouvelles fonctions en Creuse mais ses rapports, établis au lendemain de l'opération lui ont survécu. L'analyse est lucide. Certains sans doute parleront d'auto-justification à posteriori mais en fait, ils sont histoire. Beaubatie rappelle des propos significatifs : « La raison politique l'a emporté sur la raison militaire » et son « vœu d'une collaboration plus étroite entre le CMR FTP et la « région » du parti. » On sait que Georges Guingouin appelé au même moment à attaquer Limoges refusa.

Observation : Il a, en la circonstance, fallu 60 ans pour aboutir à une version apparemment correcte des faits face à celle que l'on avait voulu imposer pour des raisons essentiellement politiques : « le parti ne pouvait pas se tromper. »

Cette nouvelle vision des événements de Tulle confirme un peu plus encore la différence avec Guéret. (3)

- (1) *Un siècle militant*. Engagement (s) Résistance(s) et Mémoire (s) au XX^e siècle en Limousin. Pulim. 2005.
- (2) Voir supplément au bulletin N°33.
- (3) Voir supplément au bulletin N°33

DU BON USAGE DES ARCHIVES. PRUDENCE ET HUMILITE.

Nous avons évoqué dans le précédent numéro, divers rapports du lieutenant commandant la section de Gendarmerie de Bourgneuf. Ceux du capitaine commandant la section de Guéret, bien que plus sobres confirment pour l'essentiel. Ces rapports étaient alors destinés au Commandant départemental qui les regroupait et les synthétisait à l'intention de sa hiérarchie, le Préfet de la Creuse et le commandant de la légion régionale. Le préfet les amalgamait avec ses autres sources, police et contacts divers pour en faire à son tour une synthèse qui était adressée au Secrétaire d'État à l'Intérieur, en la circonstance Pucheu puis Laval qui cumulait cette fonction avec celle de chef du gouvernement (après son retour au pouvoir le 16 avril 1942.) La réalité du terrain que traduisent les rapports de gendarmerie est souvent plus proche de la vérité que les synthèses préfectorales, mais il est rare que l'historien « descende » au niveau des rapports de gendarmerie.

JACQUES HENRY : UN PREFET REPRESSIF.

Il a remplacé à la mi-juin 1941 le préfet Cabouat, nommé dans le midi. Il se veut un serviteur zélé de la Révolution Nationale. Par conviction ou pour se mettre en valeur ?

Dans son rapport de septembre 1941, il confirme sa demande de remplacement du commissaire de Police spécial, (1) la nomination de trois inspecteurs supplémentaires et l'étatisation rapide (2) des polices municipales de Guéret et d'Aubusson. Il traduit sa satisfaction de la nomination à la tête de la Gendarmerie d'un nouveau chef d'escadron (3) crédité d'une « très vigoureuse reprise en mains. » Jacques Henry confirme aussi sa demande adressée à M. le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale « de mettre à sa disposition les deux Écoles Normales (4) de Guéret, propriété du département.

En octobre, il note que l'action du commandant de Gendarmerie se fait très heureusement sentir en ce qui concerne la reprise en mains du personnel et dont témoignent les arrestations opérées le 30 octobre. (5)

En novembre, il se félicite de la nomination d'un Inspecteur de Police. « Je l'ai installé à Bourgneuf qui me semble être le centre d'une propagande communiste, ralentie toutefois depuis les arrestations. » (6) Le commissaire de Police spécial D... dont il a obtenu la mutation a été remplacé par le commissaire S... dont il adopte la proposition de créer un poste à La Souterraine [siège d'une brigade de Gendarmerie.] Le Commissaire spécial est installé « dans des conditions parfaites » à la Préfecture, en liaison immédiate avec le poste de radio-police. Le préfet réclame à nouveau l'étatisation des polices municipales de Guéret et Aubusson [qui échappent en principe à son autorité directe.] Le commissaire G.. de Guéret, ayant fait preuve « de mollesse » a mérité une sévère observation.

Dans son rapport de mai 42, Jacques Henry demande la nomination de deux inspecteurs ayant qualité d'officier de police judiciaire, l'un à Evaux, (7) l'autre à La Souterraine » en raison de la présence dans ces deux localités de nombreux israélites, (8) dont les tendances sont généralement anglophiles. » Il se plaint de la « diminution de plus de 30% du contingent de carburant » et évoque les conséquences dommageables pour les « enquêtes d'ordre administratif dont 52 sur 164 restent en souffrance . »

Le préfet Jacques Henry a reçu, le 24 juillet, « le serment (9) des fonctionnaires des services extérieurs de police de son département », assisté du chef d'escadron commandant la compagnie de Gendarmerie, « afin de montrer la liaison constante qui doit exister entre les différents services concourant au Maintien de l'Ordre. » Le nombre des enquêtes augmente malgré des effectifs insuffisants et le manque de carburant. Il renouvelle donc sa demande d'inspecteurs à La Souterraine, Evaux et Dun le Palleteau. Le rattachement de la Gendarmerie au cabinet de M. le Président Laval, assortie de l'annonce d'une augmentation des soldes a été bien accueillie. [Moins sans doute le passage de la Gendarmerie de l'autorité militaire à l'autorité civile.]

En septembre 42, le préfet continue à réclamer un complément d'effectifs policiers notamment à Guéret, en raison de la présence du Centre de rassemblement de la Légion Tricolore. (environ 500 hommes.) Il n'admet pas

toutefois que l'on vienne « chasser sur son territoire. » Il évoque « les inconvénients que présentent des enquêtes effectuées par des personnels venus de l'extérieur et l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'ils prennent d'abord contact avec moi. »

Les préoccupations du préfet Henry de juin 41 à octobre 42 (avant de l'occupation de la zone sud.) en matière de sécurité sont d'évidence différentes de celles des chefs de section de Gendarmerie. Les forces de l'ordre placées sous son autorité sont d'abord des forces de surveillance et répression. Il affirme à leur rencontre son souci d'autorité par ses demandes déplacements et nominations. Il se montre élogieux vis du commandant de Gendarmerie qui, a la lumière des archives, apparaît surtout comme un officier tatillon qui se révélera un peu plus tard zélé dans la répression de la Résistance. Le préfet Vasserot, remplaçant de Jacques Henry, qui en héritera à la mi-juillet 43, en fait un portrait sans rapport avec l'opinion élogieuse de son prédécesseur. « Cet officier qui sortait je crois des brigades me parut tout de suite inférieur à la mission qui était la sienne en des temps aussi délicats. Aussi épais et lourd au physique comme au moral, sans vivacité d'esprit, inintelligent, il n'avait pas la confiance de ses hommes et de ses officiers. Ses tendances, comme plus tard ses relations, (10) me le rendirent tout de suite douteux et par la suite suspect. »

A suivre.

- (1) Celui qui avait instruit « l'affaire des jeunes filles gaullistes » au Lycée.
- (2) Étatisation au plan national voulue par Vichy.
- (3) Rivals. Voir son « portrait » par le préfet Vasserot.
- (4) Supprimées par Vichy.
- (5) Arrestations de responsables communistes.
- (6) De responsables communistes.
- (7) Avant la création du Centre d'internement administratif.
- (8) Ceux d'Evaux seront « évacués » un peu plus tard.
- (9) Serment de fidélité au chef de l'État ; institué par l'acte constitutionnel N°7
- (10) Avec le chef de la Milice.

UN 4° COMPAGNON DE LA LIBERATION CREUSOIS

Alphée MAZIERAS, Compagnon de la libération de 1942, était né à Evaux les Bains en 1912, d'un père receveur des contributions indirectes. Études à l'École primaire d'Evau, puis à l'EPS de La Souterraine. Sa famille quitte la Creuse pour Périgueux où il passe le Bac, puis à Bordeaux où il prépare Saint Cyr. Après Saint Cyr, en 1933, il est affecté au Cameroun. Il fait partie des officiers qui, avec le Cdt Dio, accueillent en 1940, le colonel Leclerc à Douala. Il participe, toujours avec Dio, aux combats du Fezzan. Grièvement blessé dans un accident il est évacué sur l'Afrique du Sud. Rétabli, il est affecté à Rabat avant de rejoindre la 2^{ème} DB et le Régiment de marche du Tchad. Il est mortellement blessé le 18 novembre 1944, près de Baccarat.

Alphée Maziéras était Chevalier de la Légion d'Honneur, Compagnon de la Libération (décret du 23 mars 1942), Croix de guerre avec deux citations.

La Creuse compte donc 4 Compagnons de la Libération.

Reproduction interdite sauf accord préalable.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01
Secrétaire : S. CERCLIER 1 rue d'Armagnac 23000 Guéret 05 55 52 73 19